

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 06278
Numéro SIREN : 823 219 522
Nom ou dénomination : CANOPEE INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2018 sous le numéro de dépôt A2018/033084

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2018/033084

Dénomination : CANOPEE INVEST
Adresse : 2 Rue Georges Méliès 69680 CHASSIEU
N° de gestion : 2016B06278
N° d'identification : 823219522
N° de dépôt : A2018/033084
Date du dépôt : 21/11/2018
Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15/06/2018 AGE3

5165750



5165750

CANOPEE INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros
Siège social : CHASSIEU (69680) - 2 rue Georges Méliès
823.219.522 RCS LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS
DES ASSEMBLEES GENERALES**

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 15 JUIN 2018**

L'an 2018,

Et le vendredi 15 juin, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle,

Les membres de la Société se sont réunis, en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par la gérance par lettre recommandée le 31 mai 2018.

La séance est ouverte sous la présidence du gérant, Monsieur Olivier FAURA.

Sont présents ou représentés, savoir :

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Olivier FAURA , demeurant à CHAPONOST (69630), 14 bis rue Marius Paire, propriétaire de | 275 parts |
| - Monsieur Alexandre HAMARD , demeurant à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160), 28 allée des Chênes, propriétaire de | 75 parts |
| - Monsieur Benoît POINAS , demeurant à COMMUNAY (69360) 16, montée du Télégraphe, propriétaire de | 150 parts |
| - Nombre de parts composant le capital social500 parts | |

Le Président constate, en conséquence, que l'assemblée réunissant plus des trois quarts des parts sociales peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée, ainsi conçu :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision à prendre en application des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce,

- Pouvoir pour les formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- un exemplaire de la convocation à la présente assemblée,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et du texte des résolutions.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée et le Président répond en particulier à un certain nombre de questions qui lui sont posées.

Sur une nouvelle question du Président, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que, du fait des pertes apparaissant au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2017, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, la continuation des activités de la Société, nonobstant les pertes apparaissant au bilan.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents ou représentés.

AU PROCES-VERBAL SUIVENT LES SIGNATURES

Pour copie certifiée conforme
LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned over a horizontal line.